PORTS DE PLAISANCE
BREST

Fonctionnement de la cale de carénage

PORTS PROPRES

https://www.ports-propres.org

1 S'échouer en toute sécurité

BATEAU AVEC BEQUILLE

Ne pas poser la béquille sur la goulotte!

QUILLARD

Tout quillard le long du quai doit-être maintenu obligatoirement par une cravate.

2

Caréner votre bateau

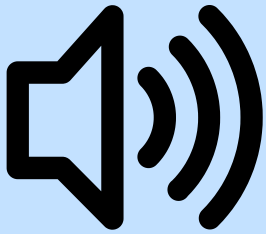

Signal sonore

+

Voyant vert allumé

sur les bornes des laveurs HP et sur les feux des mâts

=

Autorisation de carénage

Utilisation de TBT strictement interdite sous peine de poursuites

Article 90 du Règlement Sanitaire Départemental

3

Nettoyer et ranger

Pousser les résidus vers le caniveau

Déposer les produits souillés dans les bacs des points de recyclage prévus à cet effet

(au dessus de la cale)

Tous travaux interdits après le rinçage de la zone

Pour obtenir des unités de karcher, d'eau et d'électricité, un automate est également à votre disposition à l'entrée de la capitainerie

TARIFS :

5€/unité de karcher (15min) pour les bateaux en contrat annuel ou mensuel

+ eau et électricité inclus.

20€/unité de karcher (15min) pour les bateaux hors contrat

+ si besoin unité de 15min : eau 1€ & électricité 5.10€

Forfait accès cale avec karcher personnel : 25.20€ (30min)

+ si besoin unité de 15min supplémentaire : eau 1€ & électricité 5.10€

+ 10€ d'achat du badge

DANGER

Ne pas s'échouer ni rouler sur le caniveau

Dates et Horaires d'ouverture du bureau :

Du 1er avril au 14 juin :
8h30-12h30 et 14h00-18h 7 j/ 7

Du 15 juin au 31 août :
8h-20h 7 j/ 7

Du 1er septembre au 31 octobre :
8h30-12h30 et 14h00-18h 7 j/ 7

Du 1er novembre au 31 mars :
8h30-12h30 et 14h00-17h
du lundi au samedi

Astreinte technique le dimanche et jours fériés au
+33 (0)6 08 18 17 46

Contacts :

Tél. : 02 98 02 20 02
E-mail : moulinblanc@marinasbrest.fr

PORTS DE PLAISANCE
BREST